



Présence obligée au tribunal ? urgent

Par **didimouth**, le **28/10/2008** à **12:47**

Bonjour, voilà j'aurai aimer savoir si lorsque qu'une affaire qui va passer au tribunal, dont je suis celle qui accuse est-ce que ma présence est obligatoire? et dans ce cas, puis-je me représenter seule? ou suis-je obligé d'avoir un avocat pour me représenter? Voila, merci d'avance. Dans l'attente d'une réponse très prochainement puisque je dois confirmer mon dossier pour demain. Merci encore. Aurevoir

Par **ellaEdanla**, le **28/10/2008** à **12:58**

Bonjour, pour qu'une réponse puisse vous être apportée, il faut nous dire devant quelle juridiction cette affaire doit passer ? Juge de proximité, Tribunal d'Instance, Tribunal de Grande Instance, Juge de l'Exécution, Tribunal de Commerce , Juge aux Affaires Familiales ... Les modalités de représentation ne sont pas les mêmes pour tous les tribunaux. A vous lire, Cordialement.